

**Compte-rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club optimiste  
de Sainte-Sophie**

**le 25 mars 2010**

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. Saint-Louis  
Québec (Québec) G1W 4Y3

## TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2009 .....	1
4.	ACTIONS DE SUIVI .....	2
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS .....	3
5.1	Registre des plaintes.....	3
5.2	Suivi « goélands » et programme d'abattage .....	4
5.3	Visites du site Internet.....	6
5.4	Courriels.....	7
5.5	Rapport annuel 2009.....	7
6.	SUIVI SUR LE PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET MÉMOIRE DE WM .....	9
7.	SUIVI DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT : CHRONOLOGIE ET PHASES DE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DU DÉCRET .....	13
8.	PROCHAINE RÉUNION .....	16

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Lettre de remerciement à Mme Lalonde et réponse
- Annexe 4 Registre des plaintes
- Annexe 5 Carte des cellules en exploitation et projetées du site
- Annexe 6 Graphique et tableau des statistiques de visites du site Internet
- Annexe 7 Courriel reçu à l'adresse du Comité
- Annexe 8 Présentation sur le mémoire de WM en regard du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Annexe 9 Mémoire de WM sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la première rencontre de l'année de 2010. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et en profite pour rappeler le fonctionnement général du Comité. M. Dussault précise qu'il n'y a pas de mauvaises questions et que les membres, notamment les nouveaux participants, ne doivent pas hésiter à poser des questions afin que tout le monde ait la même compréhension des sujets traités.

Un tour de table est ensuite réalisé, où chaque participant se présente.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Il est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## 3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2009

Le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2009 a été envoyé aux participants.

Une erreur s'est glissée dans les annexes du compte-rendu, plus précisément dans la liste des présences. Une correction au prénom de M. Chaumont, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) doit être apportée.

Aucune autre modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté, sous réserve de la modification identifiée.

### **ACTION DE SUIVI :**

Effectuer la modification demandée au compte-rendu de la rencontre du 3 décembre 2009.

#### 4. ACTIONS DE SUIVI

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires chez WM, précise que les suivis de la dernière rencontre ont bien été notés. L'ordre du jour tel qu'adopté permettra de revenir sur certaines de ces actions de suivi, par exemple le suivi du programme d'abattage des goélands.

M. Vincelette poursuit son intervention en précisant que les élections avaient apporté des changements du côté des représentants du milieu municipal. Mme Louise Lalonde, de la municipalité de Saint-Hippolyte, n'a pas été réélue. M. Vincelette mentionne que le président du Comité a écrit à Mme Lalonde pour la remercier de sa participation au Comité. Cette dernière a répondu à la lettre en mentionnant qu'elle avait bien apprécié son expérience au sein du Comité de vigilance.

La lettre de remerciement à Mme Lalonde ainsi que la réponse de cette dernière figurent à l'Annexe 3.

M. Vincelette précise également que M. Berthiaume a écrit à la municipalité de Saint-Hippolyte pour connaître le nouveau représentant. M. Philippe Roy, conseiller municipal, est désigné pour être membre du Comité. La documentation lui a été envoyée et il fera désormais partie de la liste d'envoi. M. Vincelette précise qu'il ne pouvait malheureusement être présent pour la présente rencontre.

Mme Melançon est toujours la représentante pour la municipalité de Sainte-Sophie. Elle ne pouvait malheureusement pas être présente à la rencontre puisqu'elle était en vacances.

M. Vincelette ajoute également qu'au niveau des groupes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides avait signifié son intention de revenir au Comité. Malgré plusieurs échanges avec l'organisation, aucune suite n'a été donnée.

M. Vincelette mentionne alors que M. Landry l'a contacté afin d'introduire une personne intéressée au Comité, M. Doré de la Société d'horticulture de St-Colomban, Hortifolie. M. Vincelette précise que M. Doré sera ajouté aux représentants des groupes environnementaux si le Comité n'y voit pas d'objection.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, la question suivante est formulée :

Question	Réponse
<i>Est-ce que M. Roy a communiqué avec vous pour vous avertir qu'il ne serait pas à la rencontre de ce soir ? Il m'avait dit qu'il voulait être présent à la première rencontre.</i>	M. Vincelette répond que M. Roy a bien communiqué avec lui afin de lui mentionner qu'il serait absent. Il avait bien reçu la documentation au sujet du Comité.

**ACTION DE SUIVI :**

Mettre à jour la liste des membres du Comité de vigilance avec les nouveaux représentants.

## 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site, précise qu'une seule plainte a été formulée depuis la dernière rencontre du Comité. La plainte a été déposée le 10 janvier 2010 par Mme Lorraine Couët, citoyenne de Sainte-Sophie et membre du Comité. La plainte concernait des odeurs de biogaz à l'intersection de la route 117 et du rang Sainte-Marguerite.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 4.

M. Mercier précise qu'une alerte au smog pour la région était en cours à ce moment-là. Il s'agit d'une situation propice à la dispersion des odeurs autour du site à cause de la création de masse d'odeurs stagnantes et de l'absence de vent. M. Mercier mentionne que le suivi a été d'assurer le meilleur captage possible des biogaz. Des travaux d'amélioration de recouvrement sur la cellule exploitée de 2000 à 2005 (appelée zone 1 ou bioréacteur) ont aussi été conduits. M. Mercier précise que ce recouvrement a été réalisé à la suite des travaux d'excavation pour la nouvelle cellule. L'argile récupérée lors de l'excavation a été disposée sur la zone 1, soit la cellule fermée depuis 2005.

M. Mercier utilise une carte pour montrer les cellules et zones concernées. Cette dernière figure à l'Annexe 5.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la distance entre l'intersection où il y a eu la plainte et les cellules sur le site ?</i>	M. Mercier répond qu'il y a environ quatre à cinq kilomètres.
<i>Je dirais plutôt sept kilomètres, pour l'avoir fait en voiture.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez donc ajouté de l'argile par dessus un recouvrement déjà existant ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que oui, qu'un recouvrement avait déjà été fait sur la cellule active entre 2000 et 2005. Il précise qu'environ trois pieds d'argile ont été ajoutés dans ce secteur en janvier afin d'améliorer le recouvrement.</p> <p>M. Mercier ajoute que d'autres travaux sont prévus à cet endroit, notamment la mise en place d'autres puits pour le captage des biogaz.</p>

## 5.2 Suivi « goélands » et programme d'abattage

M. Mercier présente un résumé de la situation par rapport au suivi des goélands. Il précise que depuis quelques semaines les goélands sont de retour. Il explique au Comité qu'au cours des trois dernières années, le site de Sainte-Sophie avait un permis scientifique d'abattage sélectif des goélands. Il précise que le permis scientifique signifie qu'il est lié à un projet d'étude. Le permis, qui permettait d'abattre 21 goélands par semaine, est venu à échéance à la fin de l'année 2009. Ces opérations d'abattage viennent appuyer d'autres mesures d'effarouchement mises en place.

M. Mercier poursuit son intervention en mentionnant que WM a rencontré le Service canadien de la faune (SCF) en octobre 2009 afin de renouveler le permis d'abattage. WM demandait alors un permis standard et non scientifique. Après étude du dossier, WM a obtenu un nouveau permis scientifique, qui va appuyer les travaux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La municipalité de Saint-Hippolyte, celle de Sainte-Sophie et WM sont notamment impliqués dans ces travaux. M. Mercier précise que les responsables de l'étude vont utiliser le site de Sainte-Sophie pour tester les méthodes d'effarouchement.

M. Mercier mentionne que le permis renouvelé permettra d'abattre 35 oiseaux par semaine du mois d'avril jusqu'au début du mois de novembre et 21 par semaine pour la période entre le début du mois de novembre et la fin du mois de décembre. Il ajoute que des décomptes seront effectués par les étudiants et qu'un rapport sera produit à la suite des travaux.

M. Mercier termine en précisant que WM a recommencé l'abattage aujourd'hui (25 mars 2010) et le contrôle devrait être repris assez rapidement.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous déjà eu le contrôle sur les goélands ?</i>	M. Mercier répond que WM a déjà eu un bon contrôle grâce à l'abattage, mais que les dernières semaines ont été plus difficiles en raison de l'arrêt de cette méthode d'effarouchement.
<i>Quelle est la différence entre le permis standard et le permis scientifique ?</i>	M. Mercier répond que le permis standard n'est pas lié à une obligation de rendre des comptes au SCF. Il ajoute que le permis scientifique permet au SCF d'émettre un permis seulement au site Sainte-Sophie et non à tous les sites qui en font la demande.
<i>Le renouvellement du permis scientifique est pour combien de temps ?</i>	M. Mercier répond que le permis a été renouvelé pour un an.
<i>L'an dernier, le permis permettait d'abattre une vingtaine d'oiseaux. C'est comparable au permis actuel.</i>	M. Mercier répond que pour une période définie, le nombre d'oiseaux qu'il est permis d'abattre est maintenant de 35.
<i>Est-ce que vous trouvez, avec le retour du printemps, qu'il y a plus ou moins de goélands cette année par rapport aux années passées ?</i>	M. Mercier répond que c'est difficile à évaluer, mais qu'il n'y a certainement pas plus d'oiseaux que les années passées. Il précise qu'habituellement les goélands arrivaient sur le site vers la fin du mois de février, et que cette année, les oiseaux sont revenus en mars.
<i>Qui finance l'étude de l'UQAM ?</i>	M. Mercier répond que plusieurs organisations financent le projet, dont la ville de Terrebonne, de Repentigny, de Sainte-Sophie, de Mascouche ainsi que WM, le gouvernement, etc.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles sont les méthodes d'effarouchement ?</i>	M. Mercier répond que WM utilise plusieurs méthodes, soit un canon au propane, des fusées pyrotechniques et des imite-rapaces. Il ajoute que l'abattage se fait à la carabine de calibre 12.
<i>Avec l'abattage, il faut faire attention quand les membres du Club équestre se promènent à cheval à proximité.</i>	M. Mercier répond que d'autres façons seront testées au cours de l'été avec le projet de l'UQAM.
<i>Est-ce que l'étude va être rendue publique ? Il me semble que le projet englobait d'autres expérimentations, comme peindre les œufs, etc.</i>	M. Mercier répond qu'effectivement le projet comprend plusieurs volets, notamment la pose de GPS à des goélands. Il s'agit d'un projet assez vaste.
<i>Qu'est-ce qu'on doit faire pour obtenir les résultats de l'étude ?</i>	M. Dussault mentionne qu'une copie du rapport sera acheminée à WM puisque l'entreprise contribue au projet. Il mentionne que les responsables de l'étude pourraient être invités pour une présentation au Comité de vigilance.

**ACTION DE SUIVI :**

Inviter les responsables de l'étude sur les goélands de l'UQAM à venir présenter les résultats au Comité de vigilance.

S'assurer que WM et le Comité auront accès au rapport de l'étude.

### 5.3 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les statistiques de visites du site Internet du Comité. Il précise que le site Internet était un élément prévu dans le plan de communications publiques de 2008 et qu'il est en place depuis fin 2008. M. Vincelette explique qu'à chaque réunion un suivi des visites sur le site internet est réalisé afin de s'assurer de sa pertinence.

M. Vincelette mentionne que 609 visites ont été enregistrées pour le mois de janvier 2010, 372 en février et 399 en date du 24 mars. Il précise que les comptes-rendus font partie des éléments qui sont consultés régulièrement sur le site. Ainsi, le nombre de visites est très bon et l'existence du site n'est pas remise en cause.

Le graphique présenté par M. Vincelette et le tableau présentant les statistiques de visites par mois se trouve à l'Annexe 6.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que tout le monde a accès au site ? Tous les citoyens ?</i>	M. Vincelette répond que oui. M. Dussault ajoute que près de 5 000 visites ont été enregistrées depuis le début de la mise en fonction du site.
<i>Est-ce que le mémoire de WM sur le projet de politique de gestion des matières résiduelles sera sur le site ?</i>	M. Dussault répond que oui puisqu'il figurera en annexe du compte-rendu de la rencontre.

## 5.4 Courriels

Le comité a reçu un courriel de M. Raymond, s'informant du suivi à réaliser auprès du nouveau représentant de la municipalité de Saint-Hippolyte.

Le courriel figure à l'Annexe 7.

## 5.5 Rapport annuel 2009

M. Vincelette mentionne qu'un projet de rapport annuel de l'année 2009 du Comité a été distribué aux membres. Il précise que le but est de présenter brièvement le document et de laisser aux membres jusqu'à la prochaine rencontre pour en prendre connaissance et faire leurs commentaires ou apporter des corrections.

M. Vincelette explique donc que le rapport contient une présentation des ordres du jour des quatre rencontres de 2009, l'ensemble des plaintes enregistrées au cours de cette année, les sujets discutés par les membres, notamment le projet de développement, que ce soit au niveau du suivi de la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou du décret gouvernemental obtenu par WM.

M. Vincelette précise qu'une proposition de communiqué de presse pour accompagner la publication du rapport annuel sera également soumise à l'approbation du Comité.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le tableau exposant la composition du Comité, il serait intéressant d'inscrire la municipalité où les représentants du voisinage demeurent.</i>	M. Vincelette répond qu'il s'assurera d'obtenir les municipalités de résidence des représentants du voisinage.

M. Dussault mentionne que les rapports annuels des années précédentes se consultent bien et qu'il s'agit d'un bon moyen, pour les nouveaux membres, de connaître les sujets et les dossiers qui ont été discutés par les membres au cours des dernières années.

M. Delisle précise que le rapport annuel de 2009 ne figure pas encore sur le site puisqu'il n'a pas encore été approuvé par le Comité.

**ACTIONS DE SUIVI :**

Prendre connaissance de la proposition de rapport annuel 2009 du Comité et faire part des corrections et modifications à y apporter, s'il y a lieu, lors de la prochaine rencontre.

Ajouter les municipalités de résidence des membres de la catégorie « représentants du voisinage » dans la liste présentée en page 2 du projet de rapport et dans les annexes des comptes-rendus.

Soumettre la proposition de communiqué de presse accompagnant le rapport annuel 2009 aux membres du Comité lors de la prochaine rencontre.

## 6. SUIVI SUR LE PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET MÉMOIRE DE WM

M. Delisle cède la parole à M. Dussault pour une présentation portant sur le suivi du projet de nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que le mémoire produit par WM dans le cadre des consultations sur ce projet.

M. Dussault rappelle que lors de la dernière rencontre, le Comité s'était montré intéressé à connaître l'opinion de WM par rapport au projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il précise qu'à ce moment-là, WM n'avait pas encore complété l'analyse du document et n'avait pas terminé la rédaction de son mémoire, maintenant déposé dans le cadre des consultations sur le projet.

M. Dussault explique que WM a voulu, par le dépôt de son mémoire, remettre une critique constructive et donner un éclairage au MDDEP sur la réalité opérationnelle et technique d'un gestionnaire de matières résiduelles. Il mentionne que le mémoire expose également les opportunités qui peuvent s'offrir à ces gestionnaires.

M. Dussault poursuit sa présentation en mentionnant que WM adhère aux orientations de la politique, soit de mettre fin au gaspillage, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de sensibiliser tous les intervenants impliqués dans la gestion des matières résiduelles. L'entreprise appuie ces enjeux. Elle propose toutefois certaines idées par rapport aux éléments d'application et de mise en œuvre. Il présente donc un bref historique et une mise en contexte ainsi que les constats et les propositions de WM portant sur les défis de mise en œuvre, les autres priorités d'intervention et les moyens de réussir.

La présentation de M. Dussault figure à l'Annexe 8 et le mémoire de WM à l'annexe 9.

À la suite de la présentation de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a déjà eu des études réalisées sur la biométhanisation ou l'implantation de telles infrastructures ?</i>	M. Dussault répond que la biométhanisation est plus répandue en Europe, souvent pour des installations en milieu agricole. Il explique que quelques fermes se regroupent pour un même « digesteur » et mettent en valeur les fumiers et lisiers. Les fermes peuvent ainsi

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>extraire du méthane pour l'énergie et utiliser le digestat à titre de fertilisant pour les terres. M. Dussault explique que le procédé fonctionne bien dans ces cas précis puisque les matières utilisées pour alimenter le digesteur sont homogènes. Il précise que pour les déchets résidentiels, le défi est d'obtenir un intrant de qualité, assez homogène.</p>
<p><i>Est-ce qu'à l'heure actuelle, il est permis d'exporter des déchets ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que oui, mais que le contraire n'est pas vrai. Le Québec ne peut pas recevoir de déchets de l'extérieur, mais peut, bien que ce ne soit pas fait présentement, exporter ces déchets. En Ontario, la Ville de Toronto exporte des déchets vers les États-Unis.</p>
<p><i>Existe-t-il une manière de contrôler l'enfouissement du papier et du carton pour appuyer la volonté du gouvernement de bannir ces matières de l'enfouissement?</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'il faut identifier la contamination à la source, c'est-à-dire chez le générateur et travailler à éviter la souillure à ce niveau. Le papier et le carton, une fois mélangés avec les déchets et souillé, ne peuvent être récupérés. Il ajoute qu'il faudra également revoir les capacités de traitement, les modalités des collectes, etc. pour s'assurer que les infrastructures soient prêtes à répondre aux nouveaux besoins induits par cette volonté gouvernementale.</p>
<p><i>Pouvez-vous donner un exemple de mesures de contrôle à la source dans le cas du bannissement du papier et du carton de l'enfouissement ?</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'à Halifax, la Ville effectue un contrôle à la source grâce à la collecte dans des sacs transparents. Des superviseurs de la ville vérifient les contenus de façon aléatoire. La Ville a fait le choix d'être très rigoureuse à ce niveau et cela transparaît dans les résultats.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>On fait déjà ce genre de contrôle avec l'utilisation de sacs transparents pour les feuilles et les résidus verts.</i></p>	
<p><i>L'autre jour, j'ai observé un camion de WM qui ramassait du papier, du carton et d'autres matières recyclables. Il s'agissait d'un camion standard de déchets qui compressait toutes les matières. Comment cette matière pressée est séparée ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que les matières sont acheminées en vrac dans les centres de tri qui sont maintenant automatisés. Les fibres sont ramassées sur des tapis roulants, le métal est ramassé à l'aide d'aimants, etc. Il précise qu'ultimement, le verre est concassé pour son traitement donc que la compression dans le transport n'est pas problématique à ce niveau.</p> <p>M. Delisle précise que c'est le rôle des centres de tri que de séparer les matières qui sont compressées en vrac lors des collectes. M. Dussault ajoute que le but est de faciliter la tâche aux citoyens.</p>
<p><i>Nous n'avons donc plus besoin de trier les matières recyclables par catégorie, par exemple dans les bacs ou conteneurs de blocs appartements.</i></p>	<p>M. Dussault confirme qu'il s'agit du vieux modèle de gestion et qu'aujourd'hui il n'est plus nécessaire de séparer les matières de la récupération</p>
<p><i>La nouvelle taxe à l'enfouissement de 9,50 \$ devait-elle entrer en vigueur en janvier 2010 ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que la date d'entrée en vigueur qui était prévue selon la Gazette officielle du Québec était le 1<sup>er</sup> avril. Finalement, le MDDEP a repoussé à plus tard le moment d'implanter la taxe. M. Dussault précise qu'aucun client n'a prévu les montants requis dans leur budget de l'année en cours.</p>
<p><i>Quelle sera l'influence exacte de la politique sur le site de Sainte-Sophie ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que WM désire discuter avec sa clientèle, notamment les municipalités, pour connaître leur intention. Cela aidera WM à redéfinir les services proposés et à choisir les technologies à développer.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Qu'est-ce que WM préconise présentement comme technologies ? Avec vos investissements, vous devez avoir une idée de la direction que vous allez prendre ?</i></p>	<p>M. Dussault répond que les possibilités sont multiples et que le spectre des modes de gestion est large (du compostage au thermique). Une des technologies applicables serait le compostage en cellule, soit des cellules avec de grandes cuves dédiées aux matières putrescibles. Le temps de maturation du compost est de 3 à 4 mois. Il mentionne que WM est aussi en affaires avec Wright Technology, une firme présente à Orlando sur le site de Walt Disney et près du village olympique de Whistler en Colombie-Britannique. Le mode de gestion de Wright Technology comporte des silos-couloirs où sont mélangées les matières organiques, notamment avec des boues. Le temps de séjours est de 14 à 21 jours et il en ressort un compost de bonne qualité. M. Dussault précise qu'il s'agit d'un traitement biologique.</p> <p>M. Dussault poursuit en mentionnant qu'il y a une possibilité de se tourner vers le traitement thermique dont le procédé est similaire, soit l'assèchement de la matière et son mélange avec des copeaux de bois. Ce mélange est utilisé comme combustible pour de la production d'énergie, en vue de substituer des combustibles fossiles.</p> <p>M. Dussault précise que la biométhanisation reste aussi une alternative, bien qu'elle soit nettement plus dispendieuse. Il mentionne que l'important est de coordonner les choix et les programmes avec les municipalités. Le choix sera davantage fait en fonction des budgets et des réalités des municipalités.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y aura du compostage éventuellement à Sainte-Sophie ?</i>	M. Dussault répond que selon lui c'est un incontournable.
<i>Est-ce que vos concurrents sont régis par les mêmes réglementations et les mêmes programmes ? Est-ce que vous vous rencontrez entre vous ou par exemple avec le gouvernement pour discuter de cela ?</i>	M. Dussault répond que oui, que le Conseil des Entrepreneurs en Services Environnementaux (CESE) regroupe notamment les gestionnaires de matières résiduelles pour échanger sur les enjeux et défis propres à la profession. WM a toutefois cru bon déposer son propre mémoire sur le projet de politique, et ainsi aller plus loin dans les opinions et recommandations.

PAUSE

## 7. SUIVI DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT : CHRONOLOGIE ET PHASES DE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DU DÉCRET

M. Simon Mercier présente la séquence d'exploitation des cinq prochaines années au site de Sainte-Sophie.

La carte utilisée par M. Mercier au cours de sa présentation figure à l'Annexe 5.

M. Mercier débute sa présentation en expliquant que l'exploitation sera effectuée dans la séquence A-B-C-D. Il précise que le secteur A est déjà excavé et que son exploitation est prévue en 2011, tandis que l'exploitation de la cellule D est prévue environ en 2016. M. Mercier mentionne que le décret gouvernemental autorise, pour le site de Sainte-Sophie, l'enfouissement de six millions de mètres cubes sur cinq ans, avec une quantité annuelle maximale d'un million de tonnes. Il termine en précisant que l'élévation finale des cellules à exploiter sera de dix mètres de plus que les cellules actuelles.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi les cellules auront dix mètres de plus?</i>	M. Mercier répond que la hauteur a été autorisée à dix mètres de plus.
<i>À quelle profondeur les cellules sont-elles excavées ?</i>	M. Mercier répond que l'excavation est d'environ trois à quatre mètres.
<i>Quelle sera la hauteur des déchets ?</i>	M. Mercier répond qu'il y aura 40 mètres de déchets.
<i>Qu'est-ce qui détermine à quelle profondeur vous creusez ?</i>	M. Mercier répond que l'excavation est déterminée en fonction du type de sol retrouvé en dessous de la cellule, de la capacité portante du sol, etc. Il précise qu'au moins trois mètres d'argile doivent être conservés dans le sol par rapport au fond de la cellule. Il mentionne que des études géologiques sont faites pour connaître la quantité maximale de déchets pouvant être enfouie pour chaque secteur.
<i>Comment fonctionne la séquence d'exploitation (A-B-C-D) en considérant qu'au final il y aura 150 pieds de déchets dans chacune des cellules ?</i>	M. Mercier répond qu'il faut différencier la séquence de construction (excavation) et la séquence d'exploitation. L'exploitation des cellules, formant des pentes, doivent faire l'objet d'un recouvrement au fur et à mesure de l'enfouissement des matières. M. Mercier conclut donc que l'amoncellement de déchets ne sera pas élevé à 150 pieds en hauteur dans une cellule avant de passer à une autre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Donc, vous enfouissez dans les cellules A-B-C-D à peu près en même temps ?</i>	M. Mercier répond que les séquences d'enfouissement et de recouvrement sont en alternance. Des déchets sont accumulés dans une seule cellule à la fois, puis recouverts, et ensuite accumulés dans la cellule suivante.
<i>Dans les secteurs qui ne sont plus en exploitation, est-ce que la masse des déchets est plus basse qu'à l'origine ? Est-ce que les dix mètres excédants qui sont permis vont paraître au final ou ils s'affaîsseront ?</i>	M. Mercier répond que les dix mètres de déchets supplémentaires vont venir appuyer sur le reste des déchets pour les tasser. Au final, il y aura toujours une différence dans le temps, mais elle finira par se confondre après plusieurs années.
<i>Quel est le tonnage de déchets que vous pourrez enfouir par année ?</i>	M. Mercier répond que la quantité autorisée annuellement est d'un million de tonnes par année.
<i>Vous avez d'autres sites ailleurs qu'à Sainte-Sophie. Est-ce qu'ils ont le même tonnage autorisé ?</i>	M. Mercier répond que WM possède un autre site au Québec, soit celui de Saint-Nicéphore. Il précise que le site n'a pas de limite puisqu'il n'a pas fait l'objet d'un décret gouvernemental. M. Mercier mentionne que St-Nicéphore devra éventuellement passer par ce processus.
<i>Est-ce que le site de Saint-Nicéphore est plus gros que celui de Sainte-Sophie ?</i>	M. Mercier répond que les deux sites sont de même envergure. De manière générale, 900 000 tonnes sont enfouies annuellement pour le site de Sainte-Sophie et environ 700 000 tonnes pour Saint-Nicéphore.
<i>Où est situé Saint-Nicéphore ?</i>	M. Mercier répond que c'est tout près de Drummondville.
<i>Est-ce que le site de Lachute est limité en tonnes ?</i>	M. Mercier répond que, de mémoire, la limite est de 500 000 tonnes par année pour le site de Lachute.

## **8. PROCHAINE RÉUNION**

M. Dussault remercie tous les participants de leur participation.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 17 juin 2010 à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h45.

Alexandra Boileau, Alex Craft, Élodie Rolland  
Rapporteurs de la réunion